



Face à la colère de certains parents, les délibérations de cet examen ont été reprises sur instructions de la hiérarchie.

Le scandale s'est déroulé au Sous-centre d'examen du lycée bilingue de Batouri, chef-lieu du département de la Kadey dans la région de l'Est. Lors de la proclamation des résultats du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), le 26 août 2020, deux noms des candidats officiellement déclarés « admis » dans la série Allemande, pourtant « absents » au moment de l'examen attirent l'attention d'un de leurs camarades, rapporte le quotidien **Le Messager** dans son édition du 31 août 2020.

La nouvelle se répand dans la ville et suscite la colère de certains parents qui « *n'acceptent pas "le verdict" de cet examen. Ils décident de saisir les autorités compétentes à travers des requêtes pour rétablir la vérité* », lit-on.

Le délégué départemental des Enseignements secondaires de la Kadey, **Jackson Guessa**, malgré sa surprise face à cette malheureuse situation, rassure les parents et promet de tirer l'affaire au clair en indiquant qu'il n'y a pas eu « fraude ».

Pour établir les responsabilités, le délégué régional des Enseignements Secondaires, **Simplice Herman Bedjabo Malapa**, ordonne la reprise des délibérations sur instruction de sa hiérarchie.

Il descend personnellement au Sous-centre du lycée bilingue de Batouri samedi 29 août 2020 établir la vérité. *«Les autres présidents du jury ont fait du très bon travail. Malheureusement un seul a failli»*, tance Simplicie Herman Bedjabo Malapa en indexant un de ses collaborateurs, peut-on lire.

«Je suis venu avec ce qui ne sort jamais du centre de délibération à savoir, les procès-verbaux pour pouvoir, en cas de nécessité, présenter aux parents qui croyaient que leurs enfants avaient mérité cet examen et qu'ils ont été déboutés à la dernière minute. Au terme de nos travaux, quiconque a raté a mérité d'échouer et celui qui a réussi l'a également mérité. Justice a été rendue. Je remercie les parents pour le calme qui a régné malgré le fait que certains ont voulu dramatiser les faits qui sont loin de la réalité », a déclaré le délégué régional du MINESEC, dont les propos sont repris dans les colonnes du journal.

Au terme de la reprise des délibérations, *«les 18 candidats recalés à l'examen ont définitivement été déclarés admis et les 18 candidats préalablement admis déclarés échoués...Un renversement de situation ahurissant qui démontre bien qu'il ne s'agissait pas d'une petite affaire comme l'ont voulu le faire croire certains responsables du MINESEC»*, soutient Le Messager.

Une issue heureuse pour le jeune **Ossongo Paul Vanel**, âgé de 14 ans. L'élève au collège privé Barry, préalablement déclaré «échoué», a défrayé la chronique avec une moyenne de 14,58 sur 20.

[CIN](#)
